

RAPPORT N° 98/4-12  
au Conseil Municipal

OBJET

REGIE ABATTOIR  
COMPTE DE GESTION 1997

La Régie Abattoir, structure mise en place pour la gestion de l'Abattoir Municipal, est un service public doté de l'autonomie financière qui dispose d'un budget propre, distinct de celui de la Ville. A la clôture de chaque exercice, la réalisation du Budget est retracée au travers de deux documents qui sont respectivement :

- le Compte Administratif pour ce qui est de l'Ordonnateur d'une part ;
- le Compte de Gestion pour ce qui est du Comptable d'autre part.

Les prévisions budgétaires retenues au titre de 1997 s'équilibraient respectivement à la somme de :

188 000,00 F pour la Section **Investissement**,  
3 218 160,00 F pour la Section **Fonctionnement**.

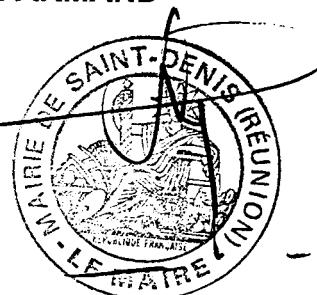
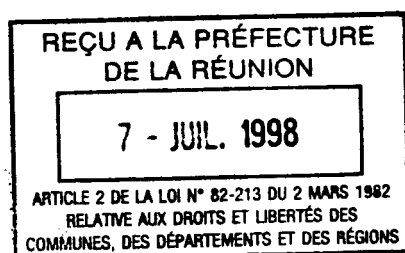
L'exécution du Budget telle qu'elle ressort des comptes du Receveur Municipal, Comptable de la Régie, ainsi que la prise en compte des résultats des exercices antérieurs se traduisent par un **excédent cumulé global** pour les deux Sections confondues de **2 262 716,88 F** :

- un excédent cumulé de **1 800 790,64 F** en section **Investissement**,
- un excédent cumulé de **461 926,24 F** en section **Fonctionnement**.

Ces résultats étant conformes à ceux issus du Compte Administratif de la Régie, je vous demande d'approuver le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 1997.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Pour le Maire absent  
Le 1er Adjoint  
Alain ARMAND



DELIBERATION N° 98/4-12  
du Conseil Municipal  
en séance du vendredi 26 juin 1998

OBJET

REGIE ABATTOIR  
COMPTE DE GESTION 1997

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 98/4-12 du Maire, présenté par Monsieur Alexandre GEIGLE, Receveur Municipal ;

Sur l'avis favorable des Commissions Développement Economique/ Economie Alternative, et Entreprise Municipale/ Finances ;

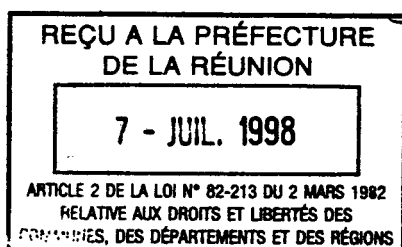
**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 1997 de la Régie Abattoir qui se traduit par un **excédent cumulé global** pour les deux Sections confondues de **2 262 716,88 F** :

- un excédent cumulé de **1 800 790,64 F** en Section **Investissement**,
- un excédent cumulé de **461 926,24 F** en Section **Fonctionnement**.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 03 JUIL. 1998

Pour le Maire absent  
Le 1er Adjoint  
Alain ARMAND



DETERMINATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

	Section d'Investissement	Section de Fonctionnement	TOTAL des sections
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales	188 000,00	3 218 160,00	3 406 160,00
Titres de recettes émis	159 020,76	3 816 987,85	3 976 008,61
Réductions de titres			
<b>Recettes nettes</b>	<b>159 020,76</b>	<b>3 816 987,85</b>	<b>3 976 008,61</b>
<b>DEPENSES</b>			
Prévisions budgétaires totales	188 000,00	3 218 160,00	3 406 160,00
Mandats émis	3 865,80	2 853 672,82	2 857 538,62
Annulations de mandats			
<b>Dépenses nettes</b>	<b>3 865,80</b>	<b>2 853 672,82</b>	<b>2 857 538,62</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
Excédent	155 154,96	963 315,03	1 118 469,99

ANNEXE AU RAPPORT N° 98/4-12.

RESULTATS D'EXECUTION DU BUDGET

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement ou reversée à la Collectivité	Résultats de l'exercice	Résultats de clôture
Section d'Investissement	1 645 635,68		155 154,96	1 800 790,64
Section de Fonctionnement	- 501 388,79		963 315,03	461 926,24
<b>TOTAL des sections</b>	<b>1 144 246,89</b>		<b>1 118 469,99</b>	<b>2 262 716,88</b>